



Achat jumelle sur une foire

Par **rebecca43**, le **08/11/2008** à **19:35**

Bonjour,

Nous avons fait l'acquisition de binoculaires vision nocturne sur une foire. Nous avons payé par chèque la somme de 400 €. Or il s'avère que d'une part les jumelles ne sont pas en vision nocturne, d'autre part après des recherches sur Internet le prix de nos jumelles avoisinerait plutôt les 100 €. Nous n'avons aucune informations sur le vendeur et nous ne nous faisons aucune illusion quand à l'idée de le revoir. La vente s'est effectuée le samedi 8 novembre. Nous comptons faire opposition au chèque ce lundi. Avons nous raison ? est ce la bonne solution ? Doit on porter plainte contre X ?